



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
20 juin 2000
Français
Original: russe

**Assemblée générale
Cinquante-cinquième session**
Points 20 d), 24, 29, 46 et 166
de la liste préliminaire*

**Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année**

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe
fournis par l'Organisation des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
assistance internationale d'urgence pour le rétablissement
de la paix et de la normalité en Afghanistan
et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation de la Conférence islamique**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation pour la sécurité et la coopération
en Europe**

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 19 juin 2000, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents du Kazakhstan,
du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un appel adopté à Douchanbé le 14 juin 2000 par les chefs d'État des pays membres de la Communauté économique d'Asie centrale.

* A/55/50.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale au titre des points 20 d), 24, 29, 46 et 166 de la liste préliminaire et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Kazakhstan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
M. B. Jarbussynova

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Kirghizistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
E. S. Ibraimova

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Ouzbékistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
A. V. Vohidov

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Tadjikistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
R. K. Alimov

**Annexe à la lettre datée du 19 juin 2000,
adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents
du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan
et du Tadjikistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Appel relatif à la situation en Afghanistan des chefs d'État
des pays membres de la Communauté économique d'Asie centrale**

Les chefs d'État de la République du Kazakhstan, de la République kirghize, de la République d'Ouzbékistan et de la République du Tadjikistan,

Profondément préoccupés par l'extension de l'affrontement militaire et politique en Afghanistan, qui continue à causer d'énormes souffrances et à faire des victimes et des dégâts absurdes,

Soulignant que le conflit afghan est désormais un grave problème mondial, le pays ayant été transformé en base d'entraînement de divers groupes terroristes et extrémistes, en foyer de trafic de drogues, de contrebande d'armes et de criminalité organisée,

Faisant observer que les énormes bénéfices illicites du trafic de drogues servent à l'achat en fraude d'armes, et alimentent donc la poursuite d'un absurde conflit fratricide,

Constatant que tout cela constitue une grave menace à la sécurité, surtout pour les pays d'Asie centrale, et les détourne des efforts par lesquels ils cherchent à accélérer les processus de démocratisation et à appliquer des réformes économiques,

Réaffirmant qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise afghane,

Déplorant que les efforts de paix de l'ONU, des organisations régionales et de certains pays, qui visaient à faire entamer des pourparlers entre les parties en lutte en Afghanistan, n'aient pas donné pour le moment de résultats concrets,

Affirmant avec force que la solution à la situation de conflit en Afghanistan doit passer exclusivement par l'élaboration de mesures propres à établir une paix durable et à porter au pouvoir un gouvernement largement représentatif, compte tenu des intérêts de tous les groupes ethniques, politiques et religieux, sans ingérence extérieure,

Appellent l'ONU, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), et les États qui sont membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU à user de leur influence et de leur autorité, et à tirer parti de toutes les possibilités pour trouver d'urgence un juste règlement à la crise afghane, afin de faire cesser les souffrances du peuple afghan et de garantir la sécurité internationale dans la région.

Pour la République du Kazakhstan,
(*Signé*) N. **Nazarbaev**

Pour la République du Kirghizistan
(*Signé*) A. **Akaev**

Pour la République Kirghize,
(*Signé*) I. **Karimov**

Pour la République de l'Ouzbékistan,
(*Signé*) E. **Rakhmonov**

Fait à Douchanbé, le 14 juin 2000
